Vergennes et l'Indépendance américaine.

VERGENNES ET WILSON

PAR

LE BARON HENNET DE GOUTEL

Les éditions en langue anglaise de la *Nouvelle Revue Nationale* donnent, dans la même collection, mais sous couverture kakhi :

Vergennes and Wilson,
par le Baron HENNET DE GOUTEL.

Sous presse :

Joan of Arc,
par Philippe D'ESTAILLEUR-CHANTERAINE.

Série des Provinces françaises :
Burgundy.
Touraine.

Digitized by the Internet Archive
in 2018 with funding from
University of Illinois Urbana-Champaign Alternates

https://archive.org/details/vergennesetlinde00henn

Charles Gravier
Comte de Vergennes

Baron HENNET de GOUTEL

Vergennes et l'Indépendance américaine

VERGENNES & WILSON

AVEC UN PORTRAIT
DE
VERGENNES

EDITIONS
DE LA
NOUVELLE REVUE NATIONALE
11bis, Impasse de la Visitation
PARIS

1918

Il a été tiré de cet ouvrage vingt exemplaires sur papier de Hollande, numérotés de 1 à 20.

327.44
H39v4
cop. 2.

CES LIGNES QUI RELIENT LE GRAND MINISTRE FRANÇAIS

AU GRAND HOMME D'ÉTAT AMÉRICAIN

SONT DÉDIÉES

A

S. EXC. M. WOODROW WILSON

PRÉSIDENT DES ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

49727

Tous droits de traduction, reproduction et adaptation réservés pour tous pays.

Copyright by « Nouvelle Revue Nationale », 1918.

VERGENNES ET WILSON

Cent quarante ans se sont écoulés depuis que, le 6 février 1778, la volonté réfléchie de Louis XVI et de son grand ministre des Affaires étrangères, le comte de Vergennes, a noué entre la France et les États-Unis les liens de l'alliance par quoi fut libéré le Nouveau-Monde, et voici qu'aujourd'hui le livre se rouvre à la page tournée jadis et que l'histoire se répète, promise aux mêmes espérances. Un tel rapprochement devait nécessairement frapper les esprits. C'est pourquoi les manifestations n'ont pas manqué, qui ont célébré les exploits de La Fayette, l'ardeur généreuse des soldats de Rochambeau, des marins de l'amiral de Grasse, de tous ceux qui, venus des quatre coins des provinces françaises, ont voulu verser leur sang pour la grande cause de l'indépendance des États-Unis. Certes, l'on a eu raison d'évoquer de si nobles souvenirs et le tribut de louanges rendu à ces héros ne peut que fortifier davantage le sentiment fraternel qui unit tous les cœurs français et américains.

Toutefois, sur un point unique, mais capital, on s'est plu à garder un singulier mutisme. Dans aucune des cérémonies officielles qui ont eu lieu à Paris, le nom du roi Louis XVI ni celui de son secrétaire d'État n'ont

été prononcés. Seul, un Américain, M. Walter Berry, président de la Chambre de commerce, dans son remarquable discours du 4 juillet 1917, au Palais d'Orsay, a rappelé avec éloges l'œuvre de Vergennes. Cette œuvre, pourtant, est essentielle. Si La Fayette, si Rochambeau, si l'amiral de Grasse ont été le bras qui exécute, l'instrument glorieux qui a contribué à fonder la liberté américaine, Louis XVI et Vergennes furent le cerveau qui conçoit, la pensée vigilante et ferme qui a déterminé et coordonné les mouvements de ce bras. Sans eux la France n'eût fourni à Washington que l'appui valeureux, certes, et chevaleresque, mais dispersé et par conséquent stérile, de quelques volontaires ; grâce à eux, c'est l'antique monarchie française, avec toutes ses ressources, tout son prestige, toutes ses gloires vieilles de plus de huit siècles, qui est descendue dans la lice et dont l'effort puissant a fait pencher la balance du côté du droit et de la justice. Que dirions-nous si, dans une centaine d'années, nos descendants, commémorant l'admirable concours que les États-Unis offrent actuellement à la France, s'avisaient de passer sous silence le nom du président Wilson, qui a décidé de tout, qui a tenu dans ses mains le sort de la guerre et celui de la paix ? Une telle idée nous paraîtrait invraisemblable ; nous l'estimerions aussi peu judicieuse que peu conforme à l'équité. C'est cependant la même injustice qui se commet à l'égard de Louis XVI, à l'égard de Vergennes. Nous n'avons pas ici à en rechercher les raisons, nous voudrions seulement, en cette simple étude, brève et loyale, retracer en quelques mots le rôle qu'ils ont joué, faire connaître, d'après leurs

propres déclarations, les principes qu'ils ont professés, les montrer parlant et agissant, et jetant, dès la fin du XVIIIe siècle, les bases de l'amitié traditionnelle qui lie la France et l'Amérique.

Né le 23 août 1754, Louis XVI succéda à son grand-père Louis XV, le 10 mai 1774. On rapporte que, pendant l'agonie du Roi, le Dauphin et la Dauphine se tenaient dans une pièce reculée du château de Versailles. Tout à coup, ils entendirent comme un bruit de tonnerre roulant à travers les galeries. C'était la foule des courtisans qui, désertant l'appartement du Roi défunt, se précipitait vers eux pour leur rendre un premier hommage. La comtesse de Noailles, entrant tout d'abord, les salua du titre de Majesté. Aussitôt Louis XVI et Marie-Antoinette, tombant à genoux, s'écrièrent dans une même invocation : « O mon Dieu ! nous régnons trop jeunes ! Mon Dieu, guidez-nous, protégez notre inexpérience ! »

Louis XVI, en effet, n'avait pas encore tout à fait vingt ans. Le 16 mai 1770, il avait épousé l'archiduchesse Marie-Antoinette d'Autriche, fille de l'impératrice Marie-Thérèse, princesse toute de charme et de grâce, vive, alerte, spirituelle, enjouée, à l'ovale délicat auréolé de cheveux blonds, aux yeux bleus limpides et rieurs, également séduisante par l'élégance majestueuse de tous ses mouvements et par l'éclatante fraîcheur de sa beauté. Louis XVI n'avait pas des dehors aussi brillants. Ses traits étaient réguliers, mais avec de la lourdeur ; sa vue basse donnait quelque chose de sérieux à son regard. De taille moyenne, il manifestait les signes d'un embonpoint précoce. Au milieu des splendeurs de la cour, sa mise était négligée, ses ma-

nières brusques, son maintien quelque peu gauche. Lorsque les affaires de l'État lui laissaient quelque loisir, fuyant les distractions mondaines, son principal délassement consistait à courir le cerf dans les forêts avoisinantes ou à s'enfermer dans un atelier qu'il s'était fait aménager et où il se livrait à des travaux de serrurerie. Au moral, Louis XVI possédait des qualités solides. Il était foncièrement honnête, avait l'esprit juste, le cœur généreux, l'amour du bien public et la pureté des mœurs ; mais, appelé au trône à l'une des périodes les plus tourmentées de l'histoire de France, l'initiative et l'énergie nécessaires pour dominer une situation difficile lui faisaient défaut. Nul doute qu'en d'autres temps, son règne n'eût été prospère et qu'il n'eût mérité, comme jadis l'un de ses prédécesseurs, Louis XII, le beau surnom de Père du Peuple. Son malheur fut de vivre en une époque où de simples vertus, des talents réels, mais ordinaires, ne suffisaient point. Il eût fallu du génie, et Louis XVI n'avait que des intentions droites, une sincère bonne volonté. Mais si, à l'intérieur, sa conduite fut souvent vacillante, si elle manqua parfois de perspicacité, s'il pécha par faiblesse, par irrésolution, par inertie, dès qu'il s'agissait de politique étrangère, en revanche, son sens devenait singulièrement net, ses vues précises, saines. Comme tous les Bourbons, il avait un sentiment très élevé de sa dignité et du rôle qui incombait à la France parmi les nations. Pour soutenir ce rôle, il sut choisir un ministre intègre, capable, lui accorder toute sa confiance, écouter ses avis, le défendre contre les attaques dont il était l'objet, et c'est ainsi que, fort de cet appui du Roi qui ne se démentit jamais,

M. de Vergennes put poursuivre à l'extérieur la tâche noble et désintéressée à laquelle il se voua, et qui devait valoir, à la France l'estime générale, aux États-Unis la reconnaissance officielle de leur indépendance et de leur liberté.

Ce n'était pas, en effet, un caractère de mince envergure que celui de Charles Gravier, comte de Vergennes, commandeur des Ordres du Roi, conseiller d'État d'épée, ministre et secrétaire d'État au département des Affaires étrangères. Né à Dijon, le 29 décembre 1719, il appartenait à une ancienne famille noble de Bourgogne, connue depuis le XIII^e^ siècle, dont presque tous les membres avaient exercé des charges de magistrature. Son père, nommé aussi Charles, était maître des comptes à Dijon ; sa mère, Marie-Françoise Chevignard de Charodon, fille d'un premier président au bureau des finances de la même ville, avait pour cousin M. de Chavigny, ministre de France à la cour de Portugal. Cette circonstance décida la carrière de Charles de Vergennes, ou mieux, du chevalier de Vergennes, comme on l'appelait alors. Élevé dans un établissement religieux, il venait de terminer ses études juridiques et de soutenir ses thèses en droit canon et en droit civil, lorsque M. de Chavigny, se rendant à Lisbonne vers la fin de l'année 1739, l'emmena avec lui en qualité de conseiller d'ambassade.

Vergennes, à peine âgé de vingt ans, ne pouvait être à meilleure école. Rompu à tous les secrets de la diplomatie, M. de Chavigny initia son neveu aux détours de cette science subtile et raffinée, qui ne s'apprend pas en un jour et où lui-même était passé maître. Vergennes, actif, travailleur, esprit sagace et

souple, sut rapidement profiter des lumières et de l'expérience de son parent. Au bout de deux ans de séjour en Portugal, il accompagna ce dernier à Francfort, où M. de Chavigny allait représenter Louis XV auprès de l'empereur Charles VII. C'était l'un des postes les plus en vue de la diplomatie française ; Vergennes y fut pour son oncle d'un précieux concours. Charles VII étant mort en 1745, MM. de Chavigny et de Vergennes reprirent le chemin de Lisbonne.

Un grave différend séparait alors l'Espagne et le Portugal. Ces deux puissances étaient sur le point d'en venir aux mains à propos d'un litige concernant leurs possessions de l'Amérique du Sud. Les Portugais avaient élevé, sous le nom de colonie du Saint-Sacrement, une forteresse sur la rive gauche du fleuve de la Plata. Les Espagnols, considérant cette construction comme une menace pour la ville de Buenos-Ayres, située juste en face, s'en irritèrent et en exigèrent la démolition. Les Portugais, de leur côté, se plaignaient de l'édification de la citadelle de Montevideo par les Espagnols. Déjà le sang avait coulé. Louis XV, qui entretenait d'excellentes relations avec les deux cours, voulait maintenir la paix et chargea son ministre des Affaires étrangères, le marquis d'Argenson, d'entamer des négociations à cet effet. D'Argenson, accablé d'une foule de mémoires contradictoires, qui ne faisaient qu'embrouiller la question, ne laissait pas que d'être fort embarrassé pour proposer une solution. Il s'adressa à M. de Chavigny. Sur l'ordre de celui-ci, Vergennes se mit à l'ouvrage. Le 30 mars 1746, il envoya au ministre un exposé de quatre pages où se trouvaient résumés les griefs respectifs des deux

parties. D'Argenson, surpris de la clarté et de la simplicité de ce travail, écrivit en marge : « J'ai lu avec délices un mémoire aussi clair, et par lequel j'ai compris pour la première fois qu'il s'agissait de ce dont on ne parlait pas et qu'il ne s'agissait pas de ce dont on parlait ».

En 1749, Chavigny et Vergennes quittèrent définitivement Lisbonne. Le premier partait pour l'ambassade de Venise ; il présenta son neveu à Louis XV en ces termes : « Sire, je l'ai formé et je m'en fais gloire ; mais au lieu d'avoir besoin de mes conseils, c'est moi qui aurais besoin des siens pour servir Votre Majesté. Il est temps qu'il commence et que je finisse ».

Cet appel fut entendu et à la fin de juillet, Vergennes était nommé ministre plénipotentiaire à Trèves. Là, il ne tarde pas à donner la mesure de ses talents. Il est déjà ce que nous le verrons dans ses ambassades de Turquie et de Suède, c'est-à-dire le type accompli du diplomate d'ancien régime, fin, modéré, courtois, sachant tout voir, tout observer, tirer parti de tout, ne se livrant point, excellant, au contraire, à provoquer les confidences, et cachant sous une politesse souriante un esprit perpétuellement en éveil et une volonté d'une rare ténacité.

Son action à Trèves devait avoir d'importantes conséquences. Le Saint-Empire romain germanique, bien différent de l'empire allemand d'aujourd'hui, n'était point alors héréditaire, mais électif. L'Empereur était élu par neuf électeurs, trois ecclésiastiques, les archevêques de Mayence, de Trèves et de Cologne et les six autres laïques, l'électeur de Bavière, l'électeur palatin, l'électeur de Saxe, l'électeur de Brandebourg, roi de

Prusse, l'électeur de Hanovre, roi d'Angleterre, et l'électeur de Bohême, roi de Hongrie. En réalité, depuis 1438, sauf une courte interruption de 1741 à 1745, les Habsbourg n'avaient pas cessé d'occuper le trône impérial. Pour assurer cette espèce d'hérédité, l'Empereur avait accoutumé de prendre la précaution de faire proclamer de son vivant son fils aîné roi des Romains, c'est-à-dire successeur à l'Empire. En 1671, la Diète, composée des représentants des électeurs, des princes et des villes de l'Allemagne, avait protesté contre ce procédé et décidé qu'on ne recourrait plus à la nomination d'un roi des Romains, sauf au cas exceptionnel où l'Empereur régnant serait dans l'impossibilité de gouverner. Or, en 1750, l'impératrice Marie-Thérèse et son époux François Ier voulurent revenir à l'ancien état de choses et, en faisant reconnaître l'archiduc Joseph, leur fils, pour roi des Romains, fixer à l'avance et définitivement dans la maison d'Autriche la dignité de chef du Saint-Empire qui, ainsi d'élective serait devenue héréditaire. Vergennes avait pour mission de prévenir l'exécution de ce plan.

Très adroitement, il agit auprès de l'archevêque de Trèves et commence par obtenir l'ajournement de l'élection. Mais ce n'est qu'un premier pas. En 1752, Georges II, roi d'Angleterre, qui est en même temps souverain du Hanovre et, comme tel, l'un des électeurs de l'Empire, se rend dans ses états d'Allemagne. Il réunit un congrès à Hanovre, et ne cache pas son intention de faire élire l'archiduc Joseph. Vergennes réussit à traverser son dessein et, l'année suivante, remporte un nouveau succès diplomatique en empêchant la signature d'un traité que l'électeur palatin,

Charles-Théodore de Bavière, allait signer à Mannheim avec l'impératrice Marie-Thérèse. En récompense de ses services, le chevalier de Vergennes est choisi, le 8 janvier 1755, pour succéder au comte des Alleurs, ambassadeur de France à Constantinople, récemment décédé. Vergennes atteint sa trente-sixième année.

Sur ce nouveau théâtre, au milieu de difficultés et de responsabilités sans nombre, il apparaît comme l'un des plus illustres défenseurs de la politique traditionnelle de la monarchie française en Orient. Le but de cette politique, à la fois habile et généreuse, consiste essentiellement à soutenir les trois nations faibles de l'est de l'Europe : la Suède, la Pologne et la Turquie, contre les convoitises envahissantes de leurs puissants voisins et particulièrement de la Russie. Pour atteindre ce résultat, la France ne ménage rien. Elle distribue à propos les avertissements et les subsides. Elle vise à unir ces trois états par une alliance qui, mettant leurs efforts en commun, leur permettrait de résister plus efficacement à l'étreinte moscovite. Elle cherche à les arracher à l'anarchie qui les dévore, surtout la Suède et la Pologne. Pour l'instant, c'est en ce dernier pays qu'est le péril le plus pressant. Les soldats de la tsarine Catherine II y campent en vainqueurs, ils y ont imposé la candidature au trône de Stanislas-Auguste Poniatowski. L'ancien royaume des Jagellons, sans frontières naturelles, sans institutions solides, livré à tous les désordres d'une déplorable constitution, devient une espèce de colonie russe, malgré la révolte des patriotes confédérés à Bar. C'est alors que Vergennes intervient. Il se multiplie pour amener le Sultan à secourir les Polonais. Longtemps ses ten-

tatives, malgré toute son adresse, malgré toute son énergie, demeurent vaines. Enfin, en dépit des obstacles qui s'accumulent devant lui, à force d'audace, de patience, de persévérance, il finit par obtenir gain de cause et, en 1768, Mustapha III, cédant à ses instances, déclare la guerre à Catherine II. Vergennes ne vit pas les péripéties de cette lutte, d'ailleurs malheureuse pour les Ottomans. Après un séjour de quatorze années sur les rives du Bosphore, le duc de Choiseul, ministre des Affaires étrangères de Louis XV, le rappelle en France.

Ce retour ne constituait pas à proprement parler une disgrâce. Louis XV et Choiseul, au contraire, ne marchandèrent à Vergennes ni les témoignages d'estime les plus flatteurs ni les récompenses les plus méritées. Dès son arrivée, le Roi lui octroyait une pension annuelle de 12.000 livres. Toutefois, un événement d'ordre privé avait nui à M. de Vergennes dans l'opinion du monarque et de son ministre. L'ambassadeur, en effet, ne venait-il pas de déclarer brusquement le mariage que sept ans auparavant, il avait conclu secrètement à Constantinople, sans prendre l'assentiment du Roi, avec Mme Testa, née Anne de Viviers, veuve d'un médecin de Péra et fille d'un gentilhomme savoisien ? Plus encore que de la mésalliance, Louis XV s'irrita du mystère que M. de Vergennes s'était appliqué à faire autour de cette union dont étaient nés deux fils, en 1761 et 1766. Mme de Vergennes, d'ailleurs, aux dons d'une vive intelligence, joignait toutes les qualités du cœur et de l'esprit. Femme de devoir, épouse dévouée, mère parfaite, elle ne cessa de donner l'exemple d'une haute dignité morale.

Quoi qu'il en soit, deux ans durant, Vergennes, retiré dans son château de Toulongeon, en Bourgogne, vécut loin de la cour, s'abandonnant aux joies paisibles de la famille, gérant ses terres et consacrant ses loisirs à l'éducation de ses enfants. Choiseul étant tombé, quelques mois après sa chute, le 21 mars 1771, le chevalier, ou plutôt maintenant le comte de Vergennes, fut désigné pour exercer les fonctions d'ambassadeur du Roi Très-Chrétien en Suède. Sa tâche allait y être sinon identique, du moins analogue à celle qu'il avait remplie en Turquie. A Stockholm, comme à Constantinople, comme à Varsovie, la grande affaire était de contrecarrer les ambitions russes. Or, au moment où Vergennes débarquait sur le territoire suédois, la situation pouvait justement passer pour critique. Le jeune roi Gustave III venait de succéder à son père Adolphe-Frédéric. Il trouvait le pays dans un état inquiétant de décomposition politique ; le pouvoir royal gisait sans force, sans crédit ; les factions se combattaient avec fureur. Partout régnait une discorde soigneusement entretenue par les agents de Catherine II, et l'heure approchait où il serait permis de craindre pour la Suède le sort de l'infortunée Pologne. La clairvoyante vigueur de Gustave III sauva tout. Par son coup d'état du 19 août 1772, il raffermit la couronne, lui restitua son ancienne puissance, brisa l'intrigue que la Russie et la Prusse tramaient dans le pays pour y maintenir l'agitation et la faiblesse favorables à leurs visées. Vergennes applaudit à ce résultat. Il fut le témoin ému, presque l'un des acteurs de la révolution de 1772. Au surplus, depuis l'accession de Gustave III au trône, la cour de Versailles n'avait pas

manqué de faire passer à ce dernier de larges subsides. M. de Vergennes se réjouit de voir la Suède rendue à ses libres destinées, capable désormais de parler à Saint-Pétersbourg un langage digne et de s'affranchir de l'emprise redoutable de la Tsarine. Dans la suite, il s'employa à rapprocher le Danemark du royaume des Wasa, fondant ainsi les assises d'une union susceptible de fortifier encore la position de Gustave en face de Catherine II. Ce fut dans ces conjonctures que l'on apprit à Stockholm la mort de Louis XV, l'avènement de Louis XVI, et que celui-ci avait attribué au comte de Vergennes le portefeuille des Affaires étrangères. A partir de ce moment, c'est à lui qu'appartiendra jusqu'à sa mort, survenue en 1787, la direction suprême des intérêts français à l'étranger.

Avant d'aborder l'étude de cette partie, la plus brillante de sa carrière, d'examiner les principes qui l'ont invariablement guidé, tout spécialement dans ses rapports avec les États-Unis d'Amérique, il n'est pas inutile de retracer un portrait physique et moral de M. de Vergennes. Nous possédons de lui plusieurs tableaux ou gravures. Il en est qui le représentent en médaillon, de profil ou de trois quarts, voire de face. Une peinture de Callet (1) nous le montre, au contraire, dans un décor fastueux, assis à son bureau, comme prêt à dicter un de ces mémoires lumineux et profonds dans lesquels il résumait au Roi son maître les divers aspects des plus épineuses questions euro-

(1) Le portrait que nous donnons, du ministre, est celui de Callet, d'après une gravure aimablement communiquée à la fois par la Bibliothèque municipale de Versailles et par M. le marquis de Vergennes, qui possède le tableau original.

péennes. De l'ensemble de cette documentation, une impression se dégage, de sérieux, de gravité un peu solennelle, même un peu compassée. Le comte de Vergennes arrive au pouvoir à cinquante-quatre ans. Il est de taille élevée, bien proportionné, avec une tendance à l'embonpoint. Ses traits sont saillants, le front large, le nez long, les yeux très enfoncés sous des sourcils en broussaille, les lèvres fines, mais le menton épais ; au demeurant, la physionomie est froide, correcte, non sans quelque chose de massif que la poudre des cheveux, le chatoiement des soies et des dentelles du costume ne corrigent pas entièrement.

Mais on s'abuserait étrangement si l'on prétendait juger M. de Vergennes d'après ces seuls indices extérieurs. En lui, sous des apparences un peu distantes, se cachent une âme fière, sensible et délicate, un cœur affectueux dont nous pouvons surprendre le battement dans ses lettres à Mme de Vergennes, publiées en partie par M. de Mayer, dès 1789 (1). Ici ce n'est plus le diplomate qui s'exprime dans sa circonspection pompeuse et mesurée ; ce sont tour à tour l'homme privé, l'époux, le père qui se révèlent, avides du tranquille bonheur d'une vie domestique, dont ses missions à l'étranger, le labeur qu'exigent ses devoirs de ministre ne permettent pas à M. de Vergennes de savourer tous les charmes : « Ma chère amie, écrit-il de Suède à Mme de Vergennes, loin de ce qu'on aime, l'incertitude est le plus grand des maux ; j'en ai fait plus d'une fois la triste épreuve. Si je ne vous ai pas

(1) Mayer (de). *Vie publique et privée de Charles Gravier, comte de Vergennes, ministre d'État.* Discours couronné par l'Académie d'Amiens, le 25 août 1788. Paris, 1789.

fait connaître ce qu'elle me causait de peines, c'était pour vous éviter d'en partager le sentiment. Si la possession de mon cœur peut faire le bonheur du vôtre, vous devez être heureuse, il est à vous sans autre partage que celui que vous voulez bien permettre en faveur de nos enfants, qui sont le lien et l'objet de notre tendresse. Rappelons-nous que l'amitié franchit les distances ; la mienne pour vous ne les craint pas, je vous aimerais de tout mon cœur au bout du monde. Si j'ai un moment libre, je vous le consacre, son emploi me tient lieu des dissipations et des amusements frivoles auxquels j'ai renoncé depuis bien des années. Un seul m'intéresserait, une société où présideraient la douceur, la franchise, la confiance, où le cœur et l'esprit ont également à profiter ; voilà ce que je cherche ». Et plus loin, il ajoute : « Je ne crois pas qu'il puisse y avoir des gens curieux de savoir ce que nous disons ; s'il y en a, ils doivent être édifiés de nos sentiments respectifs. C'est un phénomène rare dans ce siècle qu'une femme et un mari qui s'aiment et, qui plus est, osent l'avouer ».

C'est pourquoi M. de Vergennes, comparant sa situation, tout enviée qu'elle soit, avec l'existence paisible à laquelle il aspire, ne se défend pas de certaines réflexions : « Les jours, ma chère amie, en s'écoulant rapidement, mande-t-il à sa femme, le 30 août 1774, approchent le terme de notre réunion, mais aussi celui de ma destruction, car chaque moment est un pas vers la vieillesse. C'est le sort commun de l'humanité, il est moins affreux lorsque notre vie n'a pas été tout à fait oisive et inutile. Celle que je mène doit me mettre à l'abri de toute incul-

pation ; quant à l'utilité, le vœu en est bien vif de ma part, ce sera l'ouvrage du temps de décider s'il a eu son effet... Les affaires s'entassent autour de moi et, malgré la célérité que je mets à leur expédition, je dois craindre qu'elles ne m'écrasent sous leur poids. Je ne vous dis pas combien de réflexions je fais sur les vanités de ce monde qui éblouissent tant de gens et qui me paraissent bien puériles. Pour nous, reposons-nous sur la Providence, elle sait mieux que nous ce qui nous convient ». Les lignes suivantes, adressées de Compiègne à Mme de Vergennes, trahissent la même impression : « Je vois que la séparation vous désole, elle ne m'est pas moins cruelle. Isolé comme je le suis, je n'ai pas même la consolation, lorsqu'épuisé par un travail assidu et opiniâtre, je dois prendre un moment de repos, d'avoir à mes côtés un seul être sur lequel mon cœur puisse se reposer..... Je ne vous verrai que mercredi soir au plus tôt. Ce sont là les bénéfices du métier, mais puisque je le fais, il faut le prendre tel qu'il est..... La journée d'hier m'aurait été très agréable si je l'avais passée dans le sein de ma famille ; c'est vis-à-vis de moi-même que je l'ai employée, et je n'en ai pas été plus gai. Je ne me suis réveillé qu'à la vue de votre lettre, de celle de nos enfants et du bouquet dont tous ensemble vous avez voulu me parer. Je vous en rends mille grâces ; ce sont là de ces dons de l'amitié qui aident au bonheur, mais la saison des fleurs est passée pour moi ».

M. de Vergennes est avant tout un homme d'honneur, et tout d'abord d'une probité méticuleuse. Citons ici le témoignage de M. Louis Bonneville de Marsangy qui, dans l'un des volumes très documentés où il a

étudié l'ambassade de Vergennes à Constantinople (1), déclare : « Qu'il s'agisse du but à atteindre, des personnes à mettre en œuvre, des moyens à employer, Vergennes y apporte les plus légitimes scrupules. Dans un empire (l'empire turc) où tout est à l'encan, il lui répugne de faire usage, au delà de certaines limites permises, de l'appât de l'or et des richesses. Sa conscience ici s'érige en juge sévère ; ce qui n'est qu'encouragement et politesse, il n'hésite pas à le faire ; il s'arrête, au contraire, là où commence la corruption. Quant à lui, il est impeccable, et le moindre soupçon expire à ses pieds ». Le gouvernement de Louis XV avait mis à la disposition de son ambassadeur une somme de trois millions pour se créer des intelligences parmi les ministres ottomans et subvenir aux frais d'une politique antirusse. Revenu à Versailles, ce n'est pas sans quelque fierté que M. de Vergennes put dire au duc de Choiseul : « La guerre a été déclarée à la Russie et telle était la volonté du Roi que j'ai exécutée dans tous les points ; mais je rapporte les trois millions, je n'en ai pas eu besoin ». Lorsqu'il quitta Constantinople, la Chambre de commerce française de cette ville voulut offrir de somptueux présents à M^me^ de Vergennes. L'ambassadeur s'y opposa : « J'emporte, répondit-il, des trésors plus précieux à mon cœur, votre estime et vos regrets ». Et plus tard, à quelqu'un qui s'étonnait de son désintéressement, il se contente de répliquer : « Quand on

(1) Bonneville de Marsangy (Louis). *Le Chevalier de Vergennes. Son ambassade à Constantinople*, 2 vol. Paris, 1894. Du même auteur : *Le Comte de Vergennes. Son ambassade en Suède* (1771-1774), 1 vol. Paris, 1898.

est honoré de la confiance du Roi, il n'y a qu'une manière de faire son devoir, c'est de le servir noblement ».

Ce service du Roi, auquel il est si fidèlement attaché, M. de Vergennes s'en fait une idée extrêmement haute. S'il est simple dans ses goûts, dans sa mise, s'il professe cette maxime « qu'un ambassadeur peut se rendre ridicule par sa magnificence, mais que celle-ci n'a jamais fait considérer un homme médiocre », il sait ce que lui commande la « décence », ce qu'il doit à la dignité du monarque qu'il représente. Sa manière est calme, modérée, mais ferme. Devenu ministre, il arrête certains propos, jugés excessifs, que lui tient lord Stormont, ambassadeur d'Angleterre, par cette seule phrase : « Je monte au château et vais prendre les ordres du Roi mon maître », prononcée sur un ton si tranquille en même temps et si assuré, qu'on le presse aussitôt de demeurer.

M. de Vergennes se donne donc tout entier au service du Roi. Il fournit un labeur écrasant, travaillant quotidiennement jusqu'à une heure avancée de la nuit, lisant chaque pièce et prenant soin de l'annoter lui-même. Et il en fut de la sorte jusqu'à sa mort ; l'accès de goutte qui le terrassa le trouva, pour ainsi dire, la plume à la main : « Quand je ne pourrai plus y suffire, je quitterai », se bornait-il à constater, ou bien : « Il faut que le devoir passe avant le plaisir, c'est ma maxime ». Cet excès de fatigue n'était pas sans compromettre sa santé. Il le laissait entendre à Mme de Vergennes quand il lui écrivait, le 30 août 1774 : « La promenade me fait du bien, la répétition m'en serait quelquefois nécessaire, mais la faculté ne m'en

est pas toujours donnée ». Pendant son ministère, Vergennes, débordé, voyait à peine les siens. Il finit par se réserver un jour par semaine, le vendredi, qu'il consacrait entièrement à sa famille. Parfois, devant la tâche toujours renouvelée, une lassitude le prend qu'un sursaut de volonté maîtrise et qu'il n'avoue qu'avec peine à Mme de Vergennes : « Tous mes désirs seraient de rompre une chaîne dont vous savez que je ne me suis chargé ni par choix ni par plaisir ». Ce mot est du 2 octobre 1774, et il n'y a que quelques mois que Vergennes remplace le duc d'Aiguillon aux Affaires étrangères. C'est qu'il n'est ni un ambitieux ni un intrigant. Les fonctions si importantes, si redoutables, qui lui sont dévolues, il ne les doit ni à la flatterie ni à la complaisance, mais seulement à son mérite, à ses talents personnels, à l'estime de Louis XVI.

Ministre, Vergennes ne changea point ses façons. Il se mêlait au monde le moins possible, ayant trop à s'occuper des affaires. Parmi les disputes d'influences d'une cour brillante et divisée, il restait égal à lui-même, sachant l'art de tenir à chacun le langage qui convenait, jaloux simplement de sa propre dignité et des devoirs de son office. Étranger aux cabales, il ne recherchait point de faveur particulière, ne dissimulait rien au Roi et n'avait plus à lui parler de rien dès qu'il lui avait exposé ses plans et soumis ses dépêches. « Je crois, avait-il le droit d'écrire à Mme de Vergennes, que vous n'entendrez pas dire qu'on me trouve mêlé dans les intrigues. Je reçois honnêtement ceux qui ont affaire à moi, je réponds à ce qu'ils peuvent me demander, je ne vais jamais plus loin. » Il ajoutait : « Vantera qui voudra les charmes des places soi-

disantes d'autorité ; peut-être, si j'étais né avec plus d'ambition, j'en goûterais les prétendues délices. Comme je n'aspire qu'à ce témoignage intérieur que nous donne la satisfaction de faire notre devoir, je n'en connais exactement que la peine et le poids ». Et une autre fois : « Encore si j'avais la ressource de l'ambition, mais cette passion est sans action sur mon âme ; je me livre à la besogne guidé par le sentiment du devoir, et si un sentiment plus personnel intervient, c'est l'espoir de mériter par mon travail un repos honorable ».

Le sentiment du devoir, en effet, voilà ce qui domine toute la carrière, toute la vie du comte de Vergennes. C'est par devoir qu'il a accepté le ministère, c'est par devoir qu'il y déploie ce zèle silencieux, cette ardeur grave qui vont jusqu'à consumer ses forces. Il néglige les distractions les plus permises, les plus naturelles, et « croit n'avoir rien fait tant qu'il lui reste quelque chose à faire ». Si l'on s'informe comment il se peut qu'avec tant de préoccupations il jouisse d'un sommeil tranquille : « C'est que je ne me couche qu'après avoir mis ordre à tout, observe-t-il, et que j'ai ma conscience en paix, et d'ailleurs il n'est pas extraordinaire de bien dormir, c'est le privilège des gens de peine ». — « Je trouve, répète-t-il à ses fils, le prix d'un sacrifice aussi coûteux et la force de le soutenir, dans la réflexion que tout citoyen doit le tribut de son travail à la patrie et la soumission de sa volonté à son maître, deux grands points que je vous prie de vous bien inculquer pour en faire la règle de votre conduite, lorsque vous serez parvenus à l'âge où vous devrez vous former un plan de vie .... C'est le mérite qui doit

vous séparer du peuple et non les dignités ». Il leur recommande encore : « Il ne faut pas toujours dire ce qu'on pense, mais l'honnête homme doit toujours penser ce qu'il dit ».

Ce sentiment du devoir, M. de Vergennes le puise dans une foi chrétienne profonde, inébranlable. Durant sa dernière maladie, presque à l'instant suprême, un ministre d'État voulut lui rendre visite. Vergennes le reçut par ces mots : « Monsieur, vous me voyez ; il faut toujours en venir là. Il y a un jour où il faut rendre compte de toutes nos actions ». Cette conviction fut celle de Vergennes pendant toute son existence ; jamais elle ne l'abandonna. C'est pourquoi il alla constamment droit son chemin, dédaigneux des calomnies, des sarcasmes qui ne lui furent pas ménagés, et au Roi qui lui demandait un jour : « Les avez-vous encore à cœur ? » il put répondre avec une sereine fierté : « Sire, ils n'ont pas porté jusque-là ! »

Tel était l'homme qui, pendant treize ans, allait présider aux relations extérieures de la France. On se rend aisément compte, par ce rapide aperçu, à quel point est essentielle l'étude du caractère de M. de Vergennes, car c'est par ce caractère que s'explique toute son œuvre. A l'avènement de Louis XVI, la situation de l'Europe se ressentait encore en partie des conséquences de la guerre de Sept Ans, terminée en 1763. L'Angleterre régnait sur les mers, elle avait largement développé son empire colonial, conquis le Canada, l'Inde et le Sénégal sur la France. Celle-ci se recueillait, réorganisait son armée, sa marine, s'alliait étroitement à l'Espagne que gouvernait Charles III, un

Bourbon comme Louis XV et Louis XVI. En Allemagne, l'équilibre politique s'était déplacé. Un nouveau pouvoir, appelé à peser d'un poids fatal sur les destinées du continent, s'y était élevé, la Prusse. Son roi, Frédéric II, sortait vainqueur de sa longue lutte contre l'Autriche. Les Hohenzollern triomphaient des Habsbourg, et ces derniers, pleins de rancune, semblaient n'attendre que l'occasion pour prendre une revanche ardemment souhaitée. En Orient, sous l'impulsion de Catherine II, la puissance russe faisait des progrès formidables ; elle menaçait de renverser la barrière d'états faibles qui l'entourait. En 1772, la Tsarine s'était entendue avec la Prusse et l'Autriche pour opérer un premier démembrement de la Pologne.

Vergennes connaissait merveilleusement tous ces facteurs de la politique européenne. Admirablement secondé par des collaborateurs tels que Gérard, Hennin, Gérard de Rayneval, il ne tardera pas à se montrer l'émule d'un Mazarin ou d'un Choiseul. Le 8 décembre 1774, dans un mémoire auquel l'élévation des sentiments prête une éloquence véritable, il expose au souverain sur quels fondements il compte édifier son système politique. C'est là un point auquel on ne saurait attacher trop d'importance. Les principes émis par Vergennes sont et demeureront un modèle de correction, de loyauté, de probité diplomatique. M. de Vergennes, comme l'a très judicieusement fait remarquer M. Albert Malet (1), « entend se diriger

(1) Albert Malet. *Un ministre des Affaires étrangères au XVIII^e siècle, le comte de Vergennes* (1774-1787), dans la *Revue bleue*, numéro du 8 mars 1890.

d'après des principes abstraits..., en dehors de toute considération d'intérêt... Il voudrait aux généraux substituer les diplomates, il rêve la fin des guerres rendues impossibles par l'arbitrage ». — « Rien n'empêche, mande-t-il à M. de Corberon, ambassadeur de France en Russie, que les cours ne se dépouillent des anciens préjugés qui les faisaient se regarder comme dans un état de guerre masquée ; qu'elles n'évitent tout ce qui pourrait porter à l'offensive des alliances naturellement pacifiques ; qu'en s'expliquant clairement et amiablement sur les objets qui pourraient devenir matière à querelles, elles préviennent toujours les moments où il leur serait impossible de s'entendre ». N'y a-t-il pas là comme une première et lointaine conception de ce que pourrait être cette « Société des Nations » dont il est si fort question de nos jours ?

Au surplus, lorsqu'on examine de près les principes de M. de Vergennes, un rapprochement s'impose fatalement. Avec ce que la diversité des temps comporte de nuances, le ministre de Louis XVI parle un langage semblable à celui que le président Wilson tient actuellement. L'analogie est frappante, indiscutable. L'un et l'autre sont des théoriciens du droit, des idéalistes, mais des idéalistes pratiques. Ennemis de la guerre, car, selon une parole de Vergennes, « si les princes peu justes peuvent jouer des provinces, il ne faut jamais oublier que les hommes sont les jetons dont ils se servent », ils se voient, par la force des circonstances, amenés tous les deux à s'engager à fond dans une lutte d'où dépend la liberté d'une partie du genre humain. M. de Vergennes n'intervient pas en

faveur des « insurgents » d'Amérique pour des motifs sensiblement différents de ceux qui ont poussé M. Wilson à se joindre aux puissances de l'Entente pour préserver le monde de la domination germanique. A plus de cent ans de distance, Wilson et Vergennes se sont faits les champions conscients d'une même cause, celle de la justice. Écoutons ce que déclare M. de Vergennes à Louis XVI, le 8 décembre 1774 : « Le mépris absolu des principes de justice et de décence, écrit-il, qui caractérise la conduite de quelques-unes des puissances contemporaines, doit être un sujet pressant de réflexions sérieuses et même de mesures de prévoyance pour ceux des états qui, se dirigeant par des maximes plus saines, ne placent pas sur un même pied le juste et l'injuste. La postérité aura peine à croire ce que l'Europe indignée voit avec étonnement : trois puissances d'intérêts divers et opposés s'unir entre elles par un abus criant de la raison du plus fort, dépouiller de ses riches domaines un état innocent (la Pologne), contre lequel on n'a d'autre titre que celui de la faiblesse et de l'impuissance où il est de résister à la cupidité de ceux qui l'envahissent. Si la force est un droit, si la convenance est un titre, quelle sera désormais la sûreté des états? Si une possession immémoriale, si des traités solennels... ne servent plus de frein à l'ambition, comment se garantir contre la surprise et l'invasion ? Si le brigandage politique se perpétue, la paix ne sera bientôt plus qu'une carrière ouverte à l'infidélité et à l'invasion ».

Dans cette « défection des vrais principes », que devra faire la France ? Elle ne saurait, suivant Vergennes, « sans égard pour ses obligations les plus

sacrées », se confiner dans une abstention stérile. Il lui faut, au contraire, se préparer, rassembler ses moyens pour faire écouter son opinion dans le monde : « On respecte toute nation qu'on voit en mesure d'une vigoureuse résistance et qui, n'abusant pas de la supériorité de ses forces, ne veut que ce qui est juste... la paix et la tranquillité générale ». Ce rôle de la France, Vergennes va le définir plus nettement encore dans un rapport sur les affaires d'Amérique lu au Conseil, le 31 août 1776 : « Dans les principes où est le Roi, son objet le plus cher étant d'asseoir la gloire de son règne sur la justice et sur la paix, il est certain que si Sa Majesté, saisissant une occasion unique que les siècles ne reproduiront peut-être jamais », parvenait à contenir dans des bornes raisonnables les visées dominatrices de la Grande-Bretagne, « elle maîtriserait pendant bien des années la paix et ne déploierait sa puissance que pour faire régner l'ordre et la justice ».

Cette politique, au demeurant, n'a rien de chimérique. C'est au bien, c'est à la grandeur de la France que travaille le ministre, c'est à établir son ascendant sur l'Europe, mais la première condition, la condition *sine qud non* de cet ascendant, c'est d'être moral et désintéressé : Vergennes le dit clairement à Louis XVI dans un mémoire du 12 avril 1777 : « La France, constituée comme elle l'est, doit craindre les agrandissements bien plus que les ambitionner. La gloire des rois conquérants est le fléau de l'humanité, celle des rois bienfaisants en est la bénédiction. C'est celle-ci, Sire, qui doit être le partage d'un roi de France... La France, placée au centre de l'Europe, a droit d'influer

dans toutes les grandes affaires. Si Votre Majesté dirige sa politique à établir l'opinion que ni la soif d'envahir ni la moindre vue d'ambition n'effleurent son âme et qu'elle ne veut que l'ordre et la justice, ses arrêts seront respectés, son exemple fera plus que ses armes. La justice et la paix régneront partout ».

Ces paroles éclairent singulièrement le sens et la portée des entreprises de Vergennes. Aussi bien, tout récemment, n'avons-nous pas entendu le président Wilson exprimer sous une forme différente une pensée analogue, lorsque, dans son message du 3 avril 1917, il s'est écrié : « Expliquons clairement notre but, qui est la défense des principes de paix et de justice contre les puissances autocratiques et égoïstes ». C'est l'honneur de l'ancienne France que d'avoir la première, par l'organe de l'un des plus grands de ses ministres, proclamé sa volonté de faire du droit public la base de tout son système de politique étrangère. Cette conception portera directement Vergennes à s'élever en faveur de la liberté de l'Amérique. Par un juste retour, et afin qu'en cette histoire il ne soit rien qui ne se reproduise, c'est l'application des mêmes principes qui conduit aujourd'hui les États-Unis à s'armer pour la libération du territoire français.

Depuis son accession au pouvoir, Vergennes suivait avec une attention soutenue le développement de la révolution américaine. L'idée de secourir les colonies hanta certainement son esprit dès le début, mais c'est encore un trait qu'il a de commun avec le président Wilson, M. de Vergennes ne se laissait point aller à des impressions, il les raisonnait et ne cédait qu'à la certitude d'une conviction définitivement acquise. « Il

réfléchissait longuement la plume à la main, dans de consciencieux mémoires, et il en paraissait hésitant, incapable de résolutions promptes, de volontés précises... mais quand il avait pesé le pour et le contre, mûri sa décision, ses réponses devenaient nettes, il savait vouloir vigoureusement ce qui lui semblait le meilleur (1) ». Est-ce que nous n'avons pas également vu M. Wilson examiner patiemment le problème sous toutes ses faces, en mesurer scrupuleusement les termes, avant d'arrêter son jugement sincère et loyal qui désormais ne doit plus varier ?

Ménager des forces de la France, dont il avait la garde, Vergennes prétendait ne les employer qu'à bon escient et pour un résultat sérieux. L'intervention en Amérique ne lui semblait désirable qu'autant qu'elle lui serait démontrée devoir être efficace et opportune. Par-dessus tout, il voulait éviter qu'une action hâtive et prématurée n'éveillât le soupçon que le Roi nourrissait quelque arrière-pensée ambitieuse, et ne risquât ainsi d'unir les adversaires devant un péril qu'ils jugeraient les menacer tous deux. Rien n'était plus sage. Il fallait attendre aussi que les « insurgents » eussent donné des preuves de la constance de leur mouvement, de sa vitalité, et qu'on fût assuré de trouver chez eux un concours suffisant pour limiter au minimum les chances d'insuccès. C'est pourquoi, jusqu'à la capitulation de Saratoga, M. de Vergennes se borna-t-il à les soutenir secrètement et par des voies détournées, leur faisant parvenir des avis, des armes, des munitions par l'intermédiaire

(1) Malet, *op. cit.*

de M. de Bonvouloir, de Beaumarchais et de quelques autres. Certes, il était disposé à agir, mais seulement au moment favorable, quand il aurait mis tous les atouts dans son jeu, quand il serait convaincu que l'appui de la France pourrait devenir vraiment utile et même décisif.

Pour cette raison, et quels que fussent ses sentiments intimes, il s'appliquait à modérer les impatiences de l'opinion publique. Celle-ci se prononçait avec ardeur pour une intervention immédiate aux côtés des Américains. Sur les boulevards, dans les cafés, dans les salons, à la cour, d'un bout à l'autre du royaume, on ne parlait que de la justice de leur cause, de l'héroïsme de leur résistance. Dès le printemps de 1777, La Fayette avait traversé l'Atlantique. Franklin, débarqué à Auray à la fin de 1776, était l'idole de la capitale. Le 28 décembre, Vergennes l'avait reçu officieusement. Un Anglais, qui voyageait alors en France, observait que « depuis Dunkerque jusqu'à Paris, en passant par Brest, Bordeaux, Bayonne, Marseille, Toulouse, Lyon et Dijon, il n'avait rencontré, dans toutes les classes du peuple, hommes ni femmes qui ne fussent cordialement dévoués aux Américains » (1). Vergennes ne l'était pas moins, mais toutes les responsabilités de l'entreprise reposaient sur lui, il avait entre ses mains les destinées d'un grand pays : il entendait choisir son heure, l'heure propice, et, ce faisant, il accomplissait son devoir. Tout l'enthousiasme qui soulevait la France n'aurait servi de rien

(1) *Mémoires sur B. Franklin, servant de suite à sa vie privée*, publiée en 1790, à Londres.

sans la bonne volonté, sans la décision du gouvernement. Cette décision, ce fut Vergennes qui l'apporta aux États-Unis lorsqu'il estima l'instant arrivé.

Vergennes, en effet, ne méconnaissait aucune des ressources de l'ennemi, ni sa supériorité navale, ni ses moyens d'attaque et de défense. Il souhaitait qu'en vertu du pacte de famille qui unissait les Bourbons de Versailles et de Madrid, l'Espagne entrât en lice avec la France. Son dessein aboutit, non sans difficultés. Il faut lire ses dépêches par le menu pour comprendre quels trésors d'habileté patiente et tenace il dut dépenser pour déterminer Charles III et son ministre Florida Blanca, pour réduire surtout les exigences de leur politique essentiellement réaliste.

Aux premiers jours de 1778, cette dernière négociation n'était pas achevée. L'heure pressait cependant. « Le moment est venu où il faut, de toute nécessité, prendre une résolution ; il faut ou abandonner l'Amérique à elle-même ou la secourir courageusement et efficacement. Janvier ou février 1778 est l'époque passée laquelle les deux couronnes n'auront plus qu'à regretter l'occasion qu'elles auront négligée. » Ainsi parlait Vergennes à Louis XVI le 23 juillet 1777, un peu moins de trois mois avant Saratoga. Tout était préparé maintenant, il importait d'agir. Vergennes le sentait et le voulait ; les atermoiements du cabinet de Madrid pourtant le faisaient encore hésiter. C'est alors, — et il est nécessaire d'insister sur ce point trop souvent ignoré, — qu'intervint la volonté du Roi. De cette action personnelle de Louis XVI, nous avons un témoignage irrécusable, celui de Vergennes lui-même. Dans une lettre du 8 janvier 1778, adressée au comte de Mont-

morin, alors ambassadeur de France à Madrid, il conte ses doutes, ses perplexités. Il n'était aucun des ministres qui ne répugnât à prendre un parti si gros de conséquences « avant d'avoir eu l'attache de l'Espagne ». « J'en ai souffert en mon particulier plus que tout autre, continue Vergennes, et j'en suis encore très affecté, je puis même dire malade. Sa Majesté nous a donné le courage à tous ». Louis XVI se rendit avec Vergennes chez M. de Maurepas, premier ministre, qui, très âgé, souffrant de la goutte, gardait la chambre. Là, il examina la question une dernière fois, minutieusement, et « non pas par l'influence de ses ministres, mais devant l'évidence des faits, devant la certitude du péril », il décida l'alliance avec les États-Unis. Le 16 décembre 1777, Gérard, premier commis des Affaires étrangères et secrétaire du Conseil d'État, informa les plénipotentiaires américains « qu'après une longue et mûre délibération sur leurs affaires et leurs propositions, Sa Majesté était déterminée à reconnaître leur indépendance et à faire avec eux un traité d'alliance et de commerce ; que le Roi voulait non seulement reconnaître leur indépendance, mais les soutenir de tout son pouvoir ; que peut-être il allait, ce faisant, se trouver engagé dans une guerre dispendieuse, mais qu'il n'attendait d'eux aucun dédommagement pour cet objet ». L'alliance fut signée le 6 février 1778. L'Espagne y accéda l'année suivante.

Le 20 mars 1778, au palais de Versailles, dans le salon de l'Œil-de-Bœuf, parmi la foule étincelante et dorée des courtisans et des ministres étrangers, on vit s'avancer à la place la veille encore occupée par l'am-

bassadeur d'Angleterre, un beau vieillard, le front dégarni et des bésicles sur les yeux, très simple dans son habit de drap brun, avec des cheveux sans poudre et un chapeau rond sous le bras. C'était Franklin. « Monsieur, lui dit Louis XVI du ton le plus sincère et le plus confiant, je vous prie d'assurer le Congrès de mon amitié. J'espère que tout ceci sera pour le bien des deux nations ! » Et Franklin, s'inclinant, avait répondu : « Votre Majesté peut compter sur la reconnaissance du Congrès et sur sa fidélité dans les engagements qu'il prend ». Le soir, les délégués américains assistèrent au jeu de la Reine, qui avait fait placer auprès d'elle un siège pour Franklin, et ne cessa de lui témoigner les marques d'une bienveillance que le charme de sa beauté, sa grâce naturelle, rendaient plus précieuse encore (1).

L'œuvre de Vergennes s'accomplissait. En y mettant le sceau, il ne se départit point de la règle de sage prévoyance dont il s'était fait une loi. Lorsque les délégués américains étaient venus rechercher son appui, ils avaient cru devoir se montrer prodigues de promesses à l'égard de la cour de Versailles. Deane, l'un d'eux, le 16 mars 1777, lui avait offert l'assistance des États-Unis pour rentrer au Canada. Il avait esquissé un plan de partage de Terre-Neuve. M. de Vergennes n'écouta point ces insinuations. Il ne voulut rien demander que d'équitable aux nouveaux alliés de la France. En cela, il les avait gardés contre eux-mêmes afin d'obtenir un droit imprescriptible à leur

(1) Vicomte de Guichen. *Crépuscule d'Ancien Régime : Franklin à Paris* (1776). Paris, 1909.

amitié, les engageant, selon l'heureuse expression de M. Doniol dans son *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, dans un pacte ouvert auquel pourraient souscrire toutes les nations. « La connexité que la guerre formera entre l'Amérique et la France, affirmait Vergennes à Louis XVI, ne sera pas une de ces liaisons passagères que le besoin du moment fait naître et évanouir. » Politique aussi avisée que droite, soucieuse de l'avenir, et dont la France recueille aujourd'hui le bénéfice, en cette heure où le président Wilson réalise la prophétie du comte de Vergennes.

Le Congrès des États-Unis sentit la valeur de ce procédé. En ratifiant l'alliance de 1778, son Comité des Affaires étrangères félicitait Vergennes en ces termes : « Nous admirons la sagesse et la grandeur véritable de la France dans la construction et la ratification du traité que vous nous envoyez. Elles tendent grandement et efficacement à détruire cette petitesse d'esprit qui, malheureusement, a été trop entretenue jusqu'ici parmi les hommes. Dans ce traité, la politique est fondée sur la philosophie, et l'attachement réciproque que se portent les deux nations sert de base à leur intérêt mutuel. La France, par sa candeur et sa franchise, nous a plus gagnés et attachés à elle que les traités secrets n'auraient pu faire et, dans l'heureuse conjoncture où nous nous trouvons, a jeté entre nous les semences d'une amitié éternelle ».

Tout le temps que dura la guerre de l'Indépendance, la diplomatie de M. de Vergennes resta sur la brèche. Elle eut fort à faire. Il ne suffisait pas, en effet, d'expédier en Amérique de l'or et des combattants, d'y

envoyer Rochambeau et ses soldats, l'amiral de Grasse et sa flotte ; il fallait encore, une fois l'action de la France engagée, veiller à ce que rien ne vînt la détourner de son but. Vergennes s'y appliqua. Il tenait extrêmement à ce que cette guerre demeurât particulière entre la France et la Grande-Bretagne. Il savait, par l'expérience de celle de Sept-Ans, ce qu'il en avait coûté à la monarchie de poursuivre à la fois les hostilités en Europe et sur l'Océan, et qu'en réalité c'était dans les plaines allemandes que l'Angleterre avait conquis le Canada. Obligée de soutenir presque tout le poids de la lutte contre les armées de Frédéric de Prusse, la France d'alors avait dû négliger sa flotte et ses possessions d'outre-mer. A ce jeu, elle avait perdu la plupart de ses colonies, que les Anglais n'avaient eu qu'une peine relativement médiocre à lui ravir. Il importait d'empêcher à tout prix pareille situation de se renouveler. Vergennes s'en préoccupait. Le cabinet de Saint-James, d'autre part, n'était pas inactif. Il avait tout intérêt à ce que l'incendie se rallumât en Europe et à renouer cette alliance avec la Prusse dont il avait tiré si grand profit, quinze ans auparavant. Or, précisément, jamais circonstances ne s'offraient plus favorables à une conflagration européenne. La sourde rivalité qui divisait Frédéric de Prusse et Joseph II d'Autriche, fils de Marie-Thérèse, venait d'entrer dans une phase aiguë. Le 30 décembre 1777 était mort Maximilien III, électeur de Bavière ; il ne laissait pour héritier que son cousin au vingt-neuvième degré, l'électeur palatin, Charles-Théodore. Joseph II convoitait la majeure partie de sa succession, il s'entendit avec le Palatin

et conclut avec lui un arrangement ratifié à Munich, le 14 janvier 1778. Mais la Prusse, inquiète de cet agrandissement de l'Autriche, s'opposa à l'exécution du traité. Tout de suite le conflit prit un caractère d'extrême gravité. La guerre semblait inévitable ; l'Angleterre y poussait, déjà les hostilités commençaient. Vergennes vit le péril. La France, liée par une alliance avec l'Autriche, allait forcément se trouver entraînée dans la mêlée. Du coup, son effort en Amérique serait ralenti, affaibli, peut-être annihilé. Sans perdre de temps, le ministre de Louis XVI se rapprocha de Catherine II. La Russie et la France offrirent leur médiation aux belligérants et leur firent accepter le traité de Teschen (13 mai 1779), qui limita les ambitions de l'Empereur. La paix fut préservée et l'Angleterre ne trouva pas le soldat continental qui, sans doute, eût changé l'issue de la lutte, qui l'eût détournée tout au moins de son objet principal.

En 1780, autre succès diplomatique de Vergennes, qui isolait définitivement la Grande-Bretagne. Cette puissance, forte de sa supériorité navale, prétendait saisir sur les navires neutres la marchandise ennemie et imposer par simple décret le blocus d'un port. A l'instigation de la France, la Tsarine protesta. Dans sa célèbre déclaration dite de la neutralité armée, elle adopta le règlement de Vergennes, qui établissait les fondements du droit maritime moderne. Avec la Russie, le Danemark, la Prusse, la Suède, l'Autriche, le Portugal, les Deux-Siciles et la Hollande s'engagèrent à faire respecter ces principes. Ce fut la ligue des neutres. Elle apportait à la France, aux États-Unis,

à l'Espagne, un appui moral considérable. Bientôt la Hollande, attaquée par l'Angleterre dans ses colonies, entra elle aussi dans l'alliance. Ainsi, par son activité toujours en éveil, Vergennes maintenait l'équilibre européen, permettait aux bataillons de Rochambeau de seconder efficacement l'envol héroïque des soldats de Washington vers la liberté.

Quand après la victoire sonna l'heure de la paix, Vergennes, par une délicatesse de pensée qui fut hautement appréciée, fit savoir aux plénipotentiaires que « l'article de l'Amérique devait être traité directement entre les États-Unis et la Grande-Bretagne et non par la France, qui n'était point autorisée à cet effet ». C'était établir à la fois et son désintéressement à l'égard de ces états et leur qualité de nation belligérante. C'était encore terminer dignement l'œuvre entreprise pour de si nobles motifs, menée à bien par tant d'habileté, de tact, de réflexion. C'est pourquoi lorsque, à Versailles, M. de Vergennes, entouré des ambassadeurs d'Angleterre, d'Espagne, d'Autriche et de Russie, présida, le 3 septembre 1783, à la pacification générale, il parut comme un arbitre au milieu de cette sorte de Congrès où toutes les grandes puissances, la Prusse exceptée, étaient représentées. Ayant conquis l'estime et jusqu'à la confiance d'adversaires loyaux tels que lord Shelburne, il vérifia le mot de son collaborateur Hennin, qui nous le montre « se regardant comme le ministre du Roi, chargé du bonheur du monde, convaincu que son maître, pour occuper la première place parmi les souverains, n'avait besoin que de sagesse et de vigilance ». « M. le comte de Vergennes, ajoute-t-il, persuadait de

sa modération parce qu'elle était dans son cœur et dans son esprit. On le croyait parce qu'on le connaissait vrai.... Les petits états le regardaient comme leur bouclier.... Il s'était établi une heureuse sécurité dans le monde politique. Un seul homme avait opéré ce changement.

Ce fut le 3 septembre 1783 que furent conclus les traités qui mirent fin à la guerre d'Indépendance. A Paris, dans la matinée, sir David Hartley, membre du Parlement britannique d'une part ; John Adams, Benjamin Franklin et John Jay, respectivement ministres des États-Unis, en Hollande, à Versailles et à Madrid, de l'autre, apposèrent leurs signatures au bas d'un acte par lequel le gouvernement de George III reconnaissait l'indépendance des treize États de New-Hampshire, Massachussets, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delaware, Maryland, Virginie, Caroline du Sud, Caroline du Nord et Géorgie.

Dans la même journée, les plénipotentiaires des puissances s'assemblèrent à Versailles et signèrent avec le cérémonial d'usage un double traité de paix, e premier entre la France et la Grande-Bretagne, le second entre celle-ci et l'Espagne. Onze personnes entouraient la grande table de marbre de la « Salle de France » ou « Salle des Traités » du Dépôt des Affaires étrangères. Tout d'abord Vergennes, assisté du vicomte de Vergennes, son fils, et de M. de Rayneval, le frère du négociateur de l'alliance franco-américaine de 1778. Venaient ensuite le comte d'Aranda, ambassadeur de Charles III d'Espagne, accompagné du chevalier de Heredia ; le duc de Manchester, am-

bassadeur du roi de Grande-Bretagne ; le comte de Mercy, ambassadeur d'Autriche, et son secrétaire, le prince Bariatinsky, ambassadeur de Russie, secondé de M. Arcadi de Markoff, ministre plénipotentiaire, et d'un secrétaire. Les représentants de Joseph II et de Catherine II agissaient à titre de médiateurs. Le soir, M. de Vergennes réunit ces diplomates à un dîner de trente et un couverts, auquel prirent également part les ministres des États-Unis et ceux des États-Généraux de Hollande.

Nous avons dit que c'est dans la salle des Traités de l'Hôtel des Affaires étrangères, à Versailles, que fut scellée la grande pacification du 3 septembre 1783. Cet hôtel, qui contenait aussi les bureaux de la Marine, bâti de 1761 à 1763, dans la rue de la Surintendance, actuellement rue Gambetta, sur les ordres du duc de Choiseul et les plans de Jean-Baptiste Berthier, le père du futur maréchal de l'Empire, était fort justement renommé pour sa belle ordonnance, parmi les contemporains. Cinq salles consécutives, dont celle du milieu, la plus vaste, portait le nom de salle de France ou des Traités, en formaient la partie principale, réservée aux affaires étrangères. Cinq cents pieds courants d'armoires dorées et grillagées en remplissaient les côtés. De grands panneaux, dus au pinceau de Bachelier, en tapissaient les murs. Au-dessus des portes, ornées d'admirables boiseries du XVIII^e^ siècle, des toiles de van Blarenberghe représentaient des vues des différentes capitales de l'Europe.

Toute cette décoration subsiste de nos jours dans sa même élégance, majestueuse et sobre. Des soins éclairés, un goût très sûr ont restitué à l'ancien Hôtel

des Affaires étrangères, devenu celui de la Bibliothèque de la Ville de Versailles, et particulièrement à la salle des Traités, leur aspect d'autrefois. Si, à la vérité, le taffetas cramoisi qui doublait le grillage des armoires a disparu, une parure d'une plus noble magnificence encore l'a remplacé, que forme la multitude diverse et somptueuse de ces chefs-d'œuvre de l'art français de la reliure aux XVII^e^ et XVIII^e^ siècles, précieusement conservés par la Bibliothèque de Versailles, héritière de celles du Roi, de la Reine et des Princes. Sur la cheminée, une pendule, merveille d'horlogerie exécutée à l'époque, commémore l'événement du 3 septembre. Les nombreux Américains qui ont actuellement l'occasion de traverser Versailles ne manqueront pas de visiter le cadre somptueux dans lequel, il y a cent trente-cinq ans, l'indépendance des États-Unis a reçu la consécration solennelle de l'Europe, et d'en profiter pour donner, à côté de ceux d'un La Fayette, d'un Rochambeau, d'un amiral de Grasse, si justement fêtés, un légitime souvenir au nom du comte de Vergennes, le grand ministre de Louis XVI, dignement issu de la lignée des Richelieu, des Mazarin, des de Lionne, dont le rôle si considérable dans l'œuvre commune semble un peu trop oublié aujourd'hui.

En 1783, le duc de Croÿ, qui était fort ami de M. de Vergennes, étant allé le voir après dîner, lui fit son compliment sur la suspension des hostilités entre la France, l'Amérique et la Grande-Bretagne. Il lui dit, par allusion à quelques critiques que des malveillants portaient contre le ministre : « Je ne réponds pas de l'honneur que cette paix vous fera à présent, mais j'en réponds bien dans cent ans ! » M. de Vergennes prit

un moment de réflexion, puis, gravement, il repartit : « J'y compte bien, au moins pour ce temps-là ! » Ce n'était point un cri d'orgueil, mais le cri d'une conscience sûre. Ne faisons point mentir M. de Vergennes. Qu'il ne reste pas plus longtemps un artisan *méconnu* de l'Indépendance américaine. C'est à l'Amérique, c'est à la France de 1918, de réparer l'injuste oubli de la postérité.

NOTE

La lignée du grand ministre s'étant éteinte, son nom est aujourd'hui porté par les descendants de son frère aîné, Jean Gravier, marquis de Vergennes, conseiller au Parlement de Dijon, ambassadeur en Suisse en 1775, en Portugal en 1777, à Venise en 1779, en Suisse encore en 1784. Le chef de cette branche est actuellement le marquis de Vergennes, dont le fils, engagé volontaire en 1914, décoré de la Médaille militaire et de la Croix de guerre et grièvement blessé, a glorieusement continué, sur le champ de bataille, les traditions d'honneur et de devoir de sa famille.

Autun. — Imprimerie Pernot.

3 0112 061922214